

Le genou : de l'évaluation à la réadaptation



De gauche à droite, M. François Desmeules et le Dr Pierre Frémont.

EN ACCEPTANT LA RESPONSABILITÉ de ce numéro thématique, je m'étais donné comme objectif d'y présenter, au plus grand bénéfice de nos patients, une réalité que mon double statut de médecin et de professeur en réadaptation me permet d'apprécier quotidiennement, soit le potentiel du travail interdisciplinaire appliqué aux problèmes musculosquelettiques. Ainsi, pour chacun des sujets discutés dans ce numéro, un physiothérapeute et un médecin ont fait équipe afin de vous présenter le résultat d'un travail de recherche et de mise en commun des principes d'évaluation et de traitement des problèmes de genou. Ce travail se veut un bon effort dans une bonne direction, mais ne prétend aucunement constituer une approche interdisciplinaire exhaustive, englobant l'ensemble des disciplines

qui pourraient être concernées. J'espère que cette aventure, à la frontière de la médecine et de la physiothérapie, vous permettra d'intégrer quelques éléments utiles et nouveaux dans votre approche des problèmes de genoux. Je ne saurais conclure cette introduction sans souligner l'importante collaboration à la conception de ce numéro de mon collègue François Desmeules, physiothérapeute et étudiant au niveau de la maîtrise en réadaptation.

Bonne lecture !

*Pierre Frémont, m.d., Ph. D., CCFP,
Dipl. Méd. Sport (CASM)
Québec*

Agrément. La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et ses activités de formation continue, dont *Le Médecin du Québec*, sont agréées par le Collège des médecins du Québec. Tous les articles de cette section sont révisés par le comité de rédaction scientifique.

Post-test. Chaque mois, dans *Le Médecin du Québec*, vous trouverez à la fin de la section de formation médicale continue un post-test composé d'un maximum de 10 questions à réponse unique. Veuillez inscrire vos réponses sur le coupon au verso de la page de questions et le retourner à la FMOQ. **Trois heures** de crédits de formation de catégorie I seront accordées aux médecins qui auront obtenu une note de passage de **60 %**. (Aucun crédit ne sera accordé au-dessous de cette note.) N'encerclez qu'**une seule** réponse par question. Les réponses seront publiées deux mois plus tard à la fin de la section avec les références.